

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 962/2014
Date: 13 août 2014
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Rapport complémentaire à la stratégie d'aide aux personnes dépendantes dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale,

arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif adopte le rapport complémentaire à la stratégie d'aide aux personnes dépendantes dans le canton de Berne.
- 2) La motion de commission (047/2012) intitulée « Rapport sur l'aide aux personnes dépendantes dans le canton de Berne » est classée.
- 3) Le point 3 de la motion Mühlheim (047/2013) intitulée « Analyses, plans ... et la mise en œuvre ? » est classé.
- 4) Vu l'article 52, alinéa 1, de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport et de classer la motion de commission (047/2012) ainsi que le point 3 de la motion Mühlheim (047/2013).

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale